



**LEX-CELLENCE.BE**

# **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

Version 2026



**LEX'CELLENCE.BE**

## I. IDENTIFICATION – COORDONNÉES DE CONTACT

### Article 1 – Identification

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») encadrent la vente et l'utilisation des services proposés par LEX'CELLENCE.BE

LEX'CELLENCE offre des prestations variées dans le domaine du droit, incluant notamment, mais sans s'y limiter :

- Des consultations juridiques à distance (par téléphone, visioconférence ou par écrit),
- La relecture et la rédaction de documents juridiques,
- La vente de modèles de documents juridiques personnalisables,
- Ainsi que des formations et contenus pédagogiques en ligne.

Éditeur et prestataire des services :

Mason BALSACQ – LEX'CELLENCE

Statut : Entreprise en personne physique

Adresse : Rue de Maisières, 17 – 7020 Nimy

Numéro d'entreprise : 1017.979.168

TVA : 1017.979.168

E-mail : [info@lex-cellence.be](mailto:info@lex-cellence.be)

Site Internet : [www.lex-cellence.be](http://www.lex-cellence.be)

Toute demande relative aux services proposés ou à l'application des présentes CGV peut être adressée à l'adresse e-mail mentionnée ci-dessus.

## II. OBJET ET PORTÉE DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Article 2 – Définitions

Dans le cadre des présentes Conditions Générales de Vente, les termes ci-dessous sont définis comme suit :

**Client**: toute personne physique ou morale qui achète un service ou un produit proposé par LEX'CELLENCE, que ce soit à des fins personnelles ou professionnelles.

**Consommateur**: toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.



**LEX-CELLENCE.BE**

**Utilisateur** : toute personne accédant aux services proposés par LEX'CELLENCE, qu'elle soit ou non cliente. Tous les Clients sont des Utilisateurs, mais tous les Utilisateurs ne sont pas nécessairement des Clients.

**Produit** : tout contenu juridique proposé à la vente par LEX'CELLENCE, notamment les modèles de documents, fiches pratiques, ou supports pédagogiques. Ces Produits sont généralement délivrés sous format numérique (.docx, .pdf, etc.).

**Service** : toute prestation intellectuelle fournie par LEX'CELLENCE, incluant notamment les consultations juridiques à distance (par téléphone, en visioconférence ou par écrit), la rédaction ou relecture de documents, les formations, ainsi que tout accompagnement sur mesure.

**Compte client** : l'espace personnel éventuellement mis à disposition du Client pour gérer ses commandes, ses rendez-vous, ses abonnements, accéder à ses produits ou documents, ou suivre ses échanges avec LEX'CELLENCE.

**Conditions particulières** : clauses spécifiques qui peuvent s'appliquer à un produit ou service déterminé. En cas de contradiction avec les présentes CGV, les conditions particulières prévaudront.

**Convention** : ensemble contractuel formé par les présentes CGV, les éventuelles conditions particulières acceptées par le Client, ainsi que la politique de confidentialité de LEX'CELLENCE.

**Facturation électronique** : la facture électronique qui est émise, transmise et reçue sous une forme électronique.

**Facturation électronique structurée** : la facture électronique qui est émise, transmise et reçue sous une forme électronique structurée qui permet son traitement automatique et électronique.

**Force majeure** : tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur, rendant impossible ou significativement plus difficile l'exécution des obligations contractuelles. À titre d'exemple, sans que cette liste soit limitative : incendies, catastrophes naturelles, épidémies, conflits armés, grèves, défaillance majeure des infrastructures informatiques ou de télécommunications...

**Fichier numérique** : tout document fourni sous forme électronique à l'Utilisateur, notamment les modèles juridiques ou supports pédagogiques téléchargeables.



**LEX-CELLENCE.BE**

**Téléchargement**: l'action par laquelle un Utilisateur obtient un fichier numérique sur son terminal (ordinateur, smartphone, tablette...) à partir du site internet de LEX'CELLENCE ou via un lien sécurisé.

**Site web**: désigne le site [www.lex-celence.be](http://www.lex-celence.be), ainsi que tout sous-domaine ou plateforme associée par le biais de laquelle les services ou produits sont proposés.

**Partie / Parties**: désigne individuellement ou collectivement le Client et LEX'CELLENCE.

**Professionnel**: toute personne physique qui agit à des fins qui entrent dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

### **Article 3 – Objet des conditions générales :**

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les modalités applicables à la vente de Produits et de Services juridiques proposés par LEX'CELLENCE.

Toute personne qui commande une prestation (consultation, relecture, formation, etc.) ou acquiert un Produit (modèle de document, fiche pratique, etc.) devient Client et est de facto considérée comme Utilisateur des Services.

Dans certains cas, les Services peuvent être utilisés par des tiers (collaborateurs, partenaires, stagiaires...) sous la responsabilité du Client. Ces Utilisateurs indirects ne disposent pas d'une relation contractuelle directe avec LEX'CELLENCE, mais sont tenus de respecter les présentes CGV et les éventuelles conditions spécifiques d'utilisation. Le Client s'engage à informer ces tiers des obligations applicables.

### **Article 4 - Acceptation des conditions générales.**

4.1. Le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes CGV au moment de la commande d'un Produit ou d'un Service, ou, le cas échéant, lors de la création d'un Compte sur le site [www.lex-celence.be](http://www.lex-celence.be).

4.2. Cette acceptation vaut également engagement à respecter la Charte de confidentialité en vigueur, accessible via le site.

4.3. Toute dérogation aux présentes CGV ne pourra être valable que si elle fait l'objet d'un accord écrit, signé par les deux Parties.



**LEX'CELLENCE.BE**

## Article 5 - Modification des conditions générales

5.1. LEX'CELLENCE se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV afin de les adapter à l'évolution de ses offres, à la législation en vigueur ou à toute autre nécessité justifiée.

5.2. Le Client sera informé de toute modification au moins un mois avant son entrée en vigueur, par e-mail ou via un message affiché sur le site web. Il lui appartient, le cas échéant, d'informer toute personne utilisant les Services sous sa responsabilité.

5.3. En cas de modification substantielle des CGV, le Client a la possibilité de résilier la relation contractuelle sans frais, à condition d'en notifier LEX'CELLENCE dans un délai d'un mois suivant la date de la communication et de motiver le caractère substantiel de la modification.

5.4. À défaut de réaction dans ce délai, les nouvelles CGV seront considérées comme acceptées par le Client.

## Article 6 - Gestion du compte client et des accès utilisateurs

6.1. Certains Services proposés par LEX'CELLENCE peuvent nécessiter la création d'un Compte client en ligne, permettant notamment l'accès à des contenus numériques, le suivi des commandes ou l'interaction avec les documents personnalisés.

6.2. Un Compte est strictement personnel et réservé à un seul Utilisateur identifié. Il est interdit de partager ses identifiants ou de permettre l'usage d'un même Compte par plusieurs personnes physiques.

6.3. Le Client est seul responsable de l'exactitude et de la mise à jour des informations renseignées lors de la création ou de la gestion de son Compte, ainsi que de celles des éventuels Utilisateurs liés à son activité (collaborateurs, stagiaires, etc.).

6.4. En cas de violation des présentes CGV, d'utilisation abusive du Compte (partage non autorisé, usage frauduleux, non-paiement, etc.) ou de comportement manifestement contraire à l'usage normal d'un service professionnel, LEX'CELLENCE se réserve le droit de suspendre ou supprimer l'accès au Compte concerné, de manière temporaire ou définitive, sans préavis. Cette mesure peut inclure le blocage d'un identifiant, d'une adresse IP ou de toute autre modalité technique d'identification.



**LEX'CELLENCE.BE**

### III. INFORMATION PRECONTRACTUELLE

#### Article 7 – Offre

7.1. LEX'CELLENCE présente l'ensemble de ses Produits et Services de manière claire et fidèle sur son site internet, dans ses supports de communication ou tout autre canal officiel.

7.2. Les offres sont proposées dans la limite des disponibilités, notamment en ce qui concerne les rendez-vous de consultation ou les sessions de formation pouvant être limitées en nombre de participants.

7.3. LEX'CELLENCE se réserve le droit de modifier à tout moment son catalogue de Produits et Services, tant en termes de contenu que de prix, sans que ces modifications n'affectent les commandes déjà confirmées.

7.4. En cas d'indisponibilité exceptionnelle ou prolongée d'un Produit ou d'un Service commandé, le Client en sera informé dans les plus brefs délais. Il pourra alors choisir d'annuler la commande sans frais, ou, le cas échéant, d'attendre une nouvelle disponibilité.

7.5. Pour certaines offres de formation, les inscriptions sont traitées dans la limite des places disponibles. Le Client est invité à prendre contact avec LEX'CELLENCE pour vérifier les disponibilités avant de finaliser son inscription.

#### Article 8 - Prix

8.1. Les prix affichés sur le site de LEX'CELLENCE ou sur tout autre support officiel sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, sans préavis. Toutefois, les prix applicables sont ceux en vigueur au moment de la commande.

8.2. Sauf mention contraire, les prix sont exprimés en euros (€) et taxes comprises. Les éventuels frais annexes sont précisés avant la validation définitive de la commande.

8.3. Le prix indiqué couvre uniquement les éléments explicitement décrits dans l'offre concernée. Toute prestation complémentaire peut faire l'objet d'une facturation distincte.

8.4. LEX'CELLENCE peut ponctuellement proposer des offres promotionnelles ou des tarifs préférentiels, notamment pour certains modèles de documents ou packs de consultations.

#### Article 9 - Taxes - Commandes dans l'Union Européenne

9.1. Pour les Clients non assujettis à la TVA, la TVA applicable sera celle en vigueur dans l'État membre de l'Union européenne indiqué comme adresse de facturation.



**LEX'CELLENCE.BE**

9.2. Les Clients assujettis à la TVA et établis dans un autre pays membre de l'Union européenne peuvent bénéficier d'une facturation hors TVA, conformément aux règles de l'autoliquidation, à condition de fournir un numéro de TVA valide.

9.3. LEX'CELLENCE se réserve le droit de suspendre une commande en l'absence de numéro de TVA valide ou en cas de données incomplètes ou incorrectes fournies par le Client.

## **Article 10 - Taxes - Commandes hors Union Européenne**

10.1. Pour les commandes facturées et livrées hors de l'Union européenne, les règles de TVA en vigueur à l'exportation s'appliquent.

10.2. Le Client est alors considéré comme importateur et reste seul responsable du paiement des droits de douane, taxes locales, frais d'importation ou de dédouanement qui pourraient s'appliquer dans le pays de destination.

10.3. Ces coûts ne relèvent pas de la responsabilité de LEX'CELLENCE et ne sont pas inclus dans le prix indiqué sur le site. Il appartient au Client de s'informer auprès des autorités compétentes.

## **Article 11 - Frais de livraison**

11.1. En principe, les Produits proposés par LEX'CELLENCE sont dématérialisés (documents numériques, consultations en ligne, formations à distance) et ne nécessitent aucun envoi physique.

11.2. Si exceptionnellement un Produit devait faire l'objet d'un envoi matériel (ex. : support imprimé d'une formation ou d'un document), les éventuels frais de livraison seront précisés avant la validation de la commande.

11.3. Les frais de livraison, lorsqu'ils sont applicables, varient en fonction du mode d'envoi, du poids du colis et de la destination. Ces frais sont à la charge du Client, sauf mention contraire.

## **IV. PASSATION DE LA COMMANDE**

### **Article 12 - Processus de commande en ligne**

12.1. Les Produits et Services proposés par LEX'CELLENCE peuvent être commandés directement via le site internet [www.lex-celence.be](http://www.lex-celence.be), par le biais de formulaires en ligne ou, le cas échéant, par un échange écrit (courriel).

12.2. LEX'CELLENCE se réserve le droit de refuser, de suspendre ou de subordonner la confirmation d'une commande dans les cas suivants, de manière non exhaustive :

Données manifestement erronées ou incomplètes communiquées par le Client ;



**LEX-CELLENCE.BE**

Défaut de paiement ou incidents de paiement antérieurs ;

Tentative de commande automatisée ou manifestement frauduleuse ;

Commande présentant un volume anormalement élevé, non compatible avec un usage personnel ou professionnel raisonnable ;

Impossibilité technique ou légale de fournir le Service dans les conditions demandées.

### Article 13 - Modalités de paiement

13.1. Le paiement des commandes s'effectue de manière anticipée, par carte bancaire, virement ou tout autre moyen de paiement électronique proposé sur le site.

13.2. En cas de paiement par virement, la commande ne sera validée qu'après réception effective des fonds. Aucun Service ne sera fourni avant règlement complet.

13.3. Sauf accord exprès et écrit, aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé. Les prix sont dus en intégralité au moment de la commande.

### Article 14 - Retard de paiement

#### À l'égard des Clients professionnels :

14.1. Tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable, les conséquences suivantes :

- Application d'un intérêt annuel de 8 % sur les montants dus ;
- Perception d'une indemnité forfaitaire de 10 % du solde, avec un minimum de 40 euros, à titre de clause pénale.

#### À l'égard des Clients consommateurs :

14.2. En cas de retard de paiement, après l'envoi d'un rappel et l'écoulement d'un délai de 14 jours calendrier à compter du lendemain de l'envoi, les montants dus seront majorés :

D'un intérêt de retard calculé selon le taux défini à l'article 5, alinéa 2, de la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre le retard de paiement ;

D'une indemnité forfaitaire calculée comme suit :

- 20 € si le montant dû est  $\leq 150$  € ;
- 30 € + 10 % du montant entre 150,01 € et 500 €, si le total dû est compris entre 150,01 € et 500 € ;
- 65 € + 5 % du montant supérieur à 500 €, avec un maximum de 2 000 €.



**LEX-CELLENCE.BE**

En cas de retard de paiement de la part de LEX'CELLENCE, il sera alloué au Client consommateur une indemnité du même ordre.

## Article 15 - Facturation

15.1. Le Client Particulier accepte expressément que les factures soient émises sous format électronique, à l'adresse e-mail qu'il aura communiquée au moment de la commande.

15.2. Conformément à la loi du 6 février 2024, LEX'CELLENCE recourt exclusivement à la facturation électronique structurée au format PEPPOL BIS, transmise via le réseau PEPPOL, pour l'ensemble de ses relations commerciales B2B (clients assujettis à la TVA en Belgique ou disposant d'un établissement en Belgique) à l'exclusion des Clients Professionnels qui sont expressément exempté de ce régime par ladite loi.

En acceptant les présentes Conditions Générales de Vente, le Client professionnel reconnaît disposer des moyens techniques nécessaires pour recevoir et traiter les factures électroniques transmises via le réseau PEPPOL. Il s'engage à communiquer un numéro de TVA valide permettant une transmission conforme via ce canal.

Aucune facture papier ni facture PDF simple ne sera émise à destination des Clients Professionnels. Le Client est tenu d'accepter la facture électronique transmise, sauf contestation expresse dans un délai raisonnable. Le refus de ce mode de facturation ne saurait justifier un non-paiement ou un retard dans le règlement des sommes dues.

## Article 16 - Sécurité des paiements et archivage

16.1. Les paiements en ligne sont sécurisés par des prestataires agréés, choisis par LEX'CELLENCE. Le bon déroulement des transactions relève de la responsabilité de ces prestataires.

16.2. LEX'CELLENCE ne pourra être tenu responsable en cas de piratage, panne, erreur de traitement ou tout autre dysfonctionnement technique imputable à un tiers ou à l'organisme de paiement.

16.3. Le Client est invité à consulter les conditions générales de son propre prestataire de paiement, et à prendre toutes précautions utiles pour sécuriser ses transactions.

## V. EXÉCUTION DE LA COMMANDE DE SERVICES

### Article 17 - Fichiers numériques

17.1. Les fichiers numériques commandés (modèles juridiques, fiches pratiques, documents personnalisés, etc.) sont mis à disposition du Client via un lien sécurisé de téléchargement, communiqué dans un délai de 48 heures à compter de la confirmation de la commande.



**LEX'CELLENCE.BE**

17.2. Ce lien reste actif pour une durée de trois (3) mois à compter de son envoi. Passé ce délai, le fichier ne sera plus accessible. Il est donc recommandé de procéder au téléchargement rapidement après réception.

Par dérogation aux alinéas précédents, les fichiers numériques liés à une demande de relecture ou de rédaction d'un document juridique sont envoyés au Client par mail, dans un délai de maximum 10 jours à compter de la confirmation de commande.

17.3. Tous les Produits sont exclusivement fournis par voie électronique. Aucun envoi postal ou livraison physique n'est prévu.

## **Article 18 - Base de connaissance**

18.1. LEX'CELLENCE propose, sous forme d'abonnement, un accès à une Base de connaissance juridique comprenant des fiches thématiques, des modèles de documents, des guides pratiques et d'autres ressources juridiques à jour.

18.2. Sauf mention contraire au moment de la commande, la durée de l'abonnement est fixée à un (1) mois à compter de la date d'activation de l'accès, qui intervient dans les 48 heures suivant la confirmation de commande.

18.3. Sauf résiliation, l'abonnement est renouvelé automatiquement pour une durée équivalente, aux conditions tarifaires en vigueur.

18.4. La résiliation est effectuée par le Client, via son espace personnel, rubrique "Mes abonnements"

18.5. L'abonnement est facturé avant chaque période renouvelée. Le contenu de la Base de connaissance peut être étendu à tout moment, sous réserve de commande complémentaire.

18.6. LEX'CELLENCE se réserve le droit de mettre à jour ou de retirer tout contenu devenu obsolète. En cas de retrait ou de mise à jour importante, aucun remboursement ne sera dû, sauf si cela constitue une modification substantielle de la prestation, auquel cas le Client pourra demander la résiliation avec remboursement au prorata temporis.

## **Article 19 - Formations**

19.1. Les formations proposées peuvent être dispensées en ligne ou en présentiel, selon les modalités précisées à l'inscription.

19.2. LEX'CELLENCE se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler une session de formation en cas de force majeure, d'indisponibilité du formateur ou de nombre insuffisant de participants. Le Client en sera informé dans les meilleurs délais.



**LEX-CELLENCE.BE**

19.3. Une attestation de participation peut être délivrée à l'issue de la formation, sur demande expresse du Client.

19.4. Il est précisé que ces formations ne sont pas nécessairement reconnues par un organisme officiel, sauf indication contraire précisée dans l'offre de formation.

## VI. DROIT DE RÉTRACTATION

### Article 20 - Délai de rétractation et point de départ

20.1. Conformément au Code de droit économique belge, le Client Consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour notifier sa décision de se rétracter d'une commande passée en ligne, sauf dans les cas d'exclusion visés aux articles 23, 23.1, 23.2, 23.3 et 23.4

20.2. Le point de départ du délai dépend du type de contrat : Pour un Service (consultation, formation, abonnement...), le délai court à compter du jour de la conclusion du contrat. Pour un Produit numérique, tel qu'un modèle de document ou un fichier à télécharger, le délai court à partir du moment où l'accès au fichier est fourni (généralement via un lien sécurisé).

### Article 21 - Modalité de notification

21.1. Le Client Consommateur peut notifier sa volonté de se rétracter avant l'expiration du délai de 14 jours par courriel à l'adresse suivante : [info@lex-celence.be](mailto:info@lex-celence.be), en exprimant clairement sa décision.

21.2. Il peut, s'il le souhaite, utiliser le modèle officiel de formulaire de rétractation disponible à l'adresse suivante : [Formulaire de rétractation – SPF Économie](#)

### Article 22 - Remboursement

22.1. Le remboursement sera effectué via le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, sauf accord contraire exprès. Le remboursement intégral sera effectué dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la notification.

Article 23 - Exclusion du droit de rétractation Conformément à l'article VI.53 du Code de droit économique, le droit de rétractation ne s'applique pas dans les cas suivants :

23.1. Lorsque le Service (ex. : consultation juridique ou formation) a été pleinement exécuté avant la fin du délai de rétractation, avec l'accord exprès préalable du Client, qui reconnaît avoir renoncé à son droit de rétractation une fois l'exécution commencée.

23.2. Lorsque le contenu numérique est fourni sans support matériel (tels que des modèles téléchargeables ou un accès à une Base de connaissance) et que :

- Le Client a expressément accepté que l'exécution commence immédiatement,



**LEX-CELLENCE.BE**

- Et a reconnu qu'il perd son droit de rétractation une fois l'accès activé ou le lien fourni.

23.3. Lorsque les Services ou Produits sont nettement personnalisés, c'est-à-dire réalisés spécifiquement pour le Client (relecture d'un document, adaptation sur mesure...).

23.4. Plus spécifiquement :

- L'activation d'un accès à la Base de connaissance vaut exécution complète et entraîne la perte du droit de rétractation ;
- La communication du lien de téléchargement d'un fichier numérique équivaut à une exécution complète, même si le fichier n'a pas encore été téléchargé.

## VII. AUTRES CLAUSES OPÉRATIONNELLES GÉNÉRALES

### Article 24 - Protection des données à caractère personnel

24.1. LEX'CELLENCE, activité exploitée par Mason BALSACQ, traite les données à caractère personnel du Client conformément à la réglementation applicable (RGPD et législation belge sur la vie privée).

24.2. Les données collectées sont utilisées exclusivement pour les besoins suivants : traitement des commandes, gestion administrative, facturation, communication avec le Client, et, le cas échéant, envoi d'informations liées aux services proposés.

24.3. Les données sont conservées uniquement pour la durée nécessaire à la finalité du traitement, sauf obligation légale de conservation prolongée.

24.4. Le Client peut exercer ses droits (accès, rectification, suppression, opposition, limitation, portabilité) en adressant un e-mail à : [info@lex-cellence.be](mailto:info@lex-cellence.be). Il peut également introduire une réclamation auprès de l'Autorité belge de protection des données.

### Article 25 - Propriété intellectuelle

25.1. Tous les contenus proposés par LEX'CELLENCE (documents, formations, fiches, modèles, supports, etc.) sont protégés par les droits de propriété intellectuelle et restent la propriété exclusive de Mason BALSACQ.

25.2. Le Client bénéficie d'un droit d'utilisation personnel, non exclusif et non transférable, limité à son propre usage professionnel ou privé, selon les conditions fixées au moment de la commande.

25.3. Il est strictement interdit de reproduire, copier, partager, revendre ou diffuser tout ou partie du contenu, sous quelque forme que ce soit, sans l'accord préalable écrit de LEX'CELLENCE.



**LEX-CELLENCE.BE**

25.4. Toute violation entraînera automatiquement une facturation compensatoire équivalente à 10 fois le montant de la commande concernée, sans préjudice de poursuites civiles et/ou pénales.

## **Article 26 - Responsabilité**

26.1. Les Services proposés par LEX'CELLENCE reposent sur une obligation de moyens. Aucune garantie ne peut être donnée quant à un résultat juridique ou administratif particulier.

26.2. Bien que les contenus proposés soient conçus avec rigueur, LEX'CELLENCE ne peut être tenu responsable d'éventuelles erreurs ou omissions, ni des conséquences résultant de l'utilisation des informations fournies, notamment dans les documents modèles ou fiches de la base de connaissance.

26.3. Le Client demeure seul responsable de l'usage qu'il fait des contenus, des décisions prises et des documents générés à partir des Services fournis. Il est invité à faire valider tout document juridique par un professionnel, en fonction de sa situation particulière.

26.4. En toute hypothèse, la responsabilité de LEX'CELLENCE est limitée au montant de la commande concernée. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée au titre de dommage indirect (perte de chiffre d'affaires, atteinte à la réputation, etc.).

## **Article 27 - Droit applicable**

27.1. Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit belge. Si le Client est un consommateur résidant dans un autre État membre de l'Union européenne, il bénéficie également des droits impératifs prévus par le droit de son pays de résidence.

27.2. L'application de la Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue.

## **Article 28 - Règlement des litiges**

28.1. En cas de litige, les Parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, la compétence reviendra aux tribunaux francophones de l'arrondissement judiciaire de Mons, sauf si le Client est un consommateur, auquel cas le tribunal de son domicile sera compétent.

28.2. Le Client peut également recourir à la plateforme de résolution des litiges en ligne disponible à l'adresse suivante : <https://mediationconsommateur.be/>



**LEX'CELLENCE.BE**

## VIII. DIVERS

### Article 29 - Preuve

29.1. Les Parties reconnaissent la validité des documents électroniques (e-mails, formulaires, accusés de réception, factures, etc.) comme moyen de preuve au même titre que les documents papier.

29.2. Le processus de commande en ligne (sélection du Produit ou du Service, saisie des données, validation, paiement) ou la création d'un Compte vaut preuve irréfutable de l'acceptation des présentes Conditions Générales par le Client.

### Article 30 - Cession de contrat

30.1. LEX'CELLENCE se réserve la possibilité de transférer la Convention, en tout ou en partie (y compris les créances), à une autre structure juridique ou à un prestataire équivalent, sous réserve d'en informer préalablement le Client. Ce transfert ne pourra en aucun cas porter préjudice aux droits du Client.

### Article 31 - Intégralité de la convention

31.1. Sauf accord exprès écrit entre les Parties, les présentes CGV constituent l'intégralité de l'accord entre le Client et LEX'CELLENCE, à l'exclusion de tout autre document ou échange préalable.

31.2. En cas de divergence entre les présentes CGV et des conditions particulières expressément acceptées par LEX'CELLENCE (ex. : devis signé, contrat spécifique), ces dernières prévaudront.

### Article 32 - Nullité partielle

32.1. Si l'une des dispositions des présentes CGV devait être déclarée nulle ou inapplicable par une juridiction compétente, cette nullité n'affectera pas la validité des autres clauses.

32.2. La clause concernée sera, dans la mesure du possible, remplacée ou interprétée de manière à préserver autant que possible son objectif initial et l'équilibre du contrat.

### Article 33 - Conditions particulières

33.1. Certains Produits ou Services proposés par LEX'CELLENCE peuvent faire l'objet de conditions particulières.

33.2. Ces conditions particulières sont portées à la connaissance du Client préalablement à la commande, notamment via le descriptif du Service ou un document annexe communiqué avant validation de la commande.



**LEX-CELLENCE.BE**

33.3. En cas de contradiction entre les présentes Conditions Générales de Vente et les Conditions Particulières applicables à un Produit ou Service, les Conditions Particulières prévaudront.



**LEX-CELLENCE.BE**

**CONDITIONS PARTICULIÈRES DE L'ABONNEMENT "AVOCATS - NOTAIRES – HUISSIERS"**

Version 2026

Les présentes Conditions Particulières s'appliquent exclusivement à l'abonnement "AVOCATS - NOTAIRES – HUISSIERS". Elles complètent les Conditions Générales de Vente (CGV) disponibles sur le site.

En cas de contradiction entre les présentes et les CGV, les présentes Conditions Particulières prévalent.



# LEX-CELLENCE.BE

## Article 1 – Nature et objet du service

L'abonnement "**AVOCATS - NOTAIRES - HUISSIERS**" est une offre de support juridique externalisée permettant au Client (professionnel du droit) de déléguer des tâches de fond. Le service inclut :

- L'accès au contenu documentaire du site (fiches, blog, modèles).
- L'accès aux outils juridiques interactifs.
- Un service de production juridique "à la demande" incluant la recherche jurisprudentielle, la rédaction de projets d'actes, de conclusions, de requêtes et de synthèses de dossiers, de manière illimitée

## Article 2 – Modalités de l'offre "Illimitée"

Le terme "illimité" s'entend comme la possibilité de soumettre un nombre indéfini de demandes durant la période de validité de l'abonnement, sous réserve du respect des modalités d'exécution suivantes :

1. **Flux séquentiel** : LEX-CELLENCE traite **une seule demande active à la fois** par abonnement souscrit. Une demande est considérée comme "active" de sa réception par LEX-CELLENCE jusqu'à la livraison du livrable final au Client.
2. **File d'attente** : Le Client peut soumettre plusieurs demandes simultanément ; celles-ci seront placées dans une file d'attente et traitées l'une après l'autre selon l'ordre chronologique de dépôt, sauf priorité expressément signalée par le Client.
3. **Délais de traitement** : LEX-CELLENCE s'engage à fournir une première version ou un retour sur la demande active dans un délai indicatif de **48h à 72h ouvrées** pour les tâches standards. Les dossiers d'une complexité exceptionnelle pourront faire l'objet d'un séquençage en plusieurs livrables successifs.

## Article 3 – Limites de prestation et Déontologie

1. **Absence de conseil direct au client final** : Le Client (avocat/notaire/huissier) demeure l'unique interlocuteur de ses propres clients. LEX-CELLENCE intervient exclusivement en support du professionnel du droit.
2. **Responsabilité professionnelle** : Le Client, en sa qualité de professionnel du droit, conserve la responsabilité finale de la validation, de la signature et du dépôt des actes ou conclusions rédigés par LEX-CELLENCE.



**LEX-CELLENCE.BE**

- 3. Monopole des avocats :** LEX-CELLENCE rappelle qu'il n'est pas un cabinet d'avocats. Les prestations fournies constituent un travail de consultant. En aucun cas LEX-CELLENCE ne peut plaider, signer des actes de procédure en son nom propre ou représenter des parties devant les tribunaux.

#### **Article 4 – Politique d'usage raisonnable**

L'abonnement est strictement personnel. Il ne peut être utilisé pour mutualiser les besoins de plusieurs cabinets ou d'un cabinet de taille importante n'ayant souscrit qu'un seul abonnement. LEX-CELLENCE se réserve le droit de suspendre tout abonnement présentant une consommation manifestement disproportionnée par rapport à l'usage normal d'un professionnel indépendant.

#### **Article 5 – Durée de l'abonnement**

L'abonnement est conclu pour une durée indéterminée, avec facturation mensuelle. Il peut être résilié à tout moment par le Client, en se connectant à son espace personnel. La résiliation prendra effet à l'issue du mois en cours.

Aucun remboursement ne sera dû pour la période en cours.

En cas de résiliation de son abonnement, le Client reconnaît et accepte expressément que LEX'CELLENCE soit immédiatement et totalement déchargé de toute intervention dans les dossiers de la file d'attente, y compris ceux en cours.

À compter de la date de résiliation, LEX'CELLENCE n'assume plus aucune obligation, responsabilité ni diligence concernant ces dossiers, y compris pour les actions, analyses, communications ou suivis restant éventuellement à effectuer.

Le Client renonce à toute réclamation, indemnisation ou recours à ce titre, quelle qu'en soit la nature ou l'origine.

#### **Article 6 - Paiement**

Le prix de l'abonnement est indiqué sur le site au moment de la souscription. Il est facturé mensuellement et automatiquement, à compter du jour de la souscription, via une plateforme de paiement sécurisée.

En cas de défaut de paiement, LEX'CELLENCE se réserve le droit de suspendre temporairement le traitement du service de production juridique ainsi que l'accès et ce, jusqu'à régularisation.



# LEX-CELLENCE.BE

## **Article 7 - Responsabilité**

La responsabilité de LEX-CELLENCE est limitée aux dommages directs résultant d'une faute lourde prouvée dans l'exécution de la prestation de support. Compte tenu du rôle de "validateur final" incombant au Client professionnel, l'indemnisation éventuelle est plafonnée au montant des deux dernières mensualités d'abonnement payées par le Client.

## **Article 8 - Protection des données**

Les données personnelles collectées servent uniquement à :

- assurer le bon déroulement de la prestation,
- vous envoyer une confirmation, une facture ou une réponse écrite.

Elles sont traitées en conformité avec le RGPD.

La politique de confidentialité complète est disponible sur [www.lex-celence.be](http://www.lex-celence.be).

## **Article 9 – Confidentialité et Secret des Affaires**

1. **Obligation de LEX-CELLENCE :** LEX-CELLENCE s'engage à traiter avec la plus stricte confidentialité l'ensemble des informations, documents, pièces et données nominatives relatifs aux clients du Client, communiqués dans le cadre de l'exécution du service. LEX-CELLENCE s'abstient de toute divulgation à des tiers, sauf accord écrit préalable du Client.
2. **Conformité au Secret Professionnel :** LEX-CELLENCE reconnaît que le Client est tenu au secret professionnel envers ses propres clients. À ce titre, LEX-CELLENCE s'engage à respecter des mesures de sécurité organisationnelles et techniques strictes pour protéger les données échangées.
3. **Obligation du Client :** Le Client s'engage à garder confidentielles les méthodes de travail, les outils spécifiques et les tarifs de LEX-CELLENCE qui n'auraient pas fait l'objet d'une publication publique sur le site.
4. **Survie de l'obligation :** Les obligations de confidentialité prévues au présent article survivent à l'expiration ou à la résiliation de l'abonnement pour quelque cause que ce soit, pour une durée illimitée en ce qui concerne les dossiers clients.



**LEX-CELLENCE.BE**

**Article 10 - Litiges**

En cas de désaccord, LEX'CELLENCE privilégie toujours le dialogue. Contactez-nous à [contact@monpetitjuriste.be](mailto:contact@monpetitjuriste.be) pour nous exposer votre point de vue.

À défaut de résolution amiable, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Hainaut, Division de Mons seront seuls compétents, supervisant le droit belge.



**LEX-CELLENCE.BE**

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE L'ABONNEMENT "TPE - PME & INDÉPENDANTS"  
Version 2026

Les présentes Conditions Particulières s'appliquent exclusivement à l'abonnement "TPE - PME & Indépendants". Elles complètent les Conditions Générales de Vente (CGV) disponibles sur le site.

En cas de contradiction entre les présentes et les CGV, les présentes Conditions Particulières prévalent.



# LEX-CELLENCE.BE

## Article 1 - Objet du service

L'abonnement "TPE - PME & INDÉPENDANTS" est une solution de "service juridique externalisé" permettant au Client de sécuriser son activité commerciale. Les prestations incluses de manière illimitée (sous réserve de l'Art. 2) sont :

- **Contrats** : Rédaction et relecture de contrats commerciaux, contrats de travail, contrat de bail, etc.
- **Commerce digital** : Rédaction de Conditions Générales de Vente (CGV), mentions légales et politiques de confidentialité/cookies.
- **Recouvrement** : Rédaction de lettres de mise en demeure et suivi des relances amiables.
- **Conseil opérationnel** : Assistance juridique par écrit ou visio dans les domaines du droit de l'entreprise, droit social, droit du marketing et droit immobilier/bail.
- **Gestion de litiges** : Stratégie de résolution amiable avec les clients, fournisseurs ou partenaires.

L'abonnement inclut également un accès à des outils juridiques développés par LEX'CELLENCE. Ces outils sont, notamment :

- Des calculateurs de préavis de bail d'habitation ;
- Des calculateurs d'intérêts de retard ;
- Des calculateurs d'indexation de loyer ;
- ....

## Article 2 – Modalités de l'offre "Illimitée"

Pour garantir une qualité de traitement optimale, les demandes sont traitées de manière séquentielle :

1. **Une demande à la fois** : LEX-CELLENCE traite une seule demande active par abonnement. Une demande est considérée comme clôturée dès l'envoi du livrable final (ex: le contrat validé).
2. **File d'attente** : Le Client peut déposer plusieurs demandes dans son espace personnel ; elles seront traitées successivement selon leur ordre d'arrivée, sauf si le client demande l'urgence.
3. **Délais** : Le délai indicatif de traitement pour une demande standard est de **48h à 72h ouvrées**.



**LEX-CELLENCE.BE**

### Article 3 – Statut du juriste et limites d'intervention

1. **Information juridique** : Les prestations de LEX-CELLENCE constituent de l'information et de l'assistance juridique. Elles ne remplacent pas les conseils d'un avocat dans le cadre d'une procédure judiciaire.
2. **Représentation** : LEX-CELLENCE ne représente pas le Client devant les Cours et Tribunaux. En cas de litige nécessitant une action judiciaire, le Client est invité à consulter un avocat de son choix.
3. **Mandat de communication** : Dans le cadre de litiges amiables, LEX-CELLENCE peut, sur demande expresse, communiquer avec une partie adverse au nom du Client.

### Article 4 – Durée de l'abonnement

L'abonnement est conclu pour une durée indéterminée, avec facturation mensuelle. Il peut être résilié à tout moment par le Client, en se connectant à son espace personnel. La résiliation prendra effet à l'issue du mois en cours.

Aucun remboursement ne sera dû pour la période en cours.

En cas de résiliation de son abonnement, le Client reconnaît et accepte expressément que LEX'CELLENCE soit immédiatement et totalement déchargé de toute intervention dans les dossiers de la file d'attente, y compris ceux en cours.

À compter de la date de résiliation, LEX'CELLENCE n'assume plus aucune obligation, responsabilité ni diligence concernant ces dossiers, y compris pour les actions, analyses, communications ou suivis restant éventuellement à effectuer.

Le Client renonce à toute réclamation, indemnisation ou recours à ce titre, quelle qu'en soit la nature ou l'origine.

### Article 5 - Paiement

Le prix de l'abonnement est indiqué sur le site au moment de la souscription. Il est facturé mensuellement et automatiquement, à compter du jour de la souscription, via une plateforme de paiement sécurisée.



# LEX-CELLENCE.BE

En cas de défaut de paiement, LEX'CELLENCE se réserve le droit de suspendre temporairement le traitement du service de production juridique ainsi que l'accès et ce, jusqu'à régularisation.

## Article 6 - Responsabilité

La responsabilité de LEX-CELLENCE est limitée aux dommages directs résultant d'une faute lourde prouvée dans l'exécution de la prestation de support. Compte tenu du rôle de "validateur final" incombant au Client professionnel, l'indemnisation éventuelle est plafonnée au montant des deux dernières mensualités d'abonnement payées par le Client.

## Article 7 - Protection des données

Les données personnelles collectées servent uniquement à :

- assurer le bon déroulement de la prestation,
- vous envoyer une confirmation, une facture ou une réponse écrite.

Elles sont traitées en conformité avec le RGPD. La politique de confidentialité complète est disponible sur [www.lex-celence.be](http://www.lex-celence.be).

## Article 8 – Confidentialité et Secret des Affaires

1. **Obligation de LEX-CELLENCE** : LEX-CELLENCE s'engage à traiter avec la plus stricte confidentialité l'ensemble des informations, documents, pièces et données nominatives relatifs aux clients du Client, communiqués dans le cadre de l'exécution du service. LEX-CELLENCE s'abstient de toute divulgation à des tiers, sauf accord écrit préalable du Client.
2. **Obligation du Client** : Le Client s'engage à garder confidentielles les méthodes de travail, les outils spécifiques et les tarifs de LEX-CELLENCE qui n'auraient pas fait l'objet d'une publication publique sur le site.
3. **Survie de l'obligation** : Les obligations de confidentialité prévues au présent article survivent à l'expiration ou à la résiliation de l'abonnement pour quelque cause que ce soit, pour une durée illimitée en ce qui concerne les dossiers clients.

## Article 9 - Litiges

En cas de désaccord, LEX'CELLENCE privilégie toujours le dialogue. Contactez-nous à [contact@monpetitjuriste.be](mailto:contact@monpetitjuriste.be) pour nous exposer votre point de vue.

À défaut de résolution amiable, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Hainaut, Division de Mons seront seuls compétents, supervisant le droit belge.